

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Achat d'un centre de découpe plasma pour l'atelier de métallerie

Pouvoir adjudicateur :

Lycée Polyvalent Hector Berlioz

Place de l'Europe – Chemin du Pré de la Chère

38260 La Côte-Saint-André

Représenté par Monsieur **Arnaud Marey, Proviseur**

I – Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'acquisition d'un centre de découpe plasma neuf destiné à la section métallerie.

II – Conditions de consultation

2.1 Mode de consultation

La présente consultation est réalisée selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique.

2.2 Contenu des prestations

Le détail des prestations est défini dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2.3 Dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend :

- le présent Règlement de consultation (RC) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation de l'AJI (<https://aji-france.com>).

III — Présentation des candidatures et des offres

L'offre doit être rédigée en langue française et exprimée en euros.

Le candidat devra remettre les documents suivants :

- la proposition commerciale (devis) datée et signée ;
- un mémoire technique précisant les caractéristiques techniques de la machine, les conditions de livraison et d'installation, la garantie du matériel, les certifications, les conditions de service après-vente et la formation ;
- la lettre de candidature (DC1) datée et signée ou équivalent ;
- le présent RC signé ;
- le CCAP signé ;
- le CCTP signé.

IV — Remise des offres

Les offres devront être transmises par voie dématérialisée sur la plateforme AJI au plus tard le 6 avril 2026 à 12h00.

Le candidat reste engagé par son offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

V — Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée selon les critères suivants :

- qualité technique du matériel proposé : 50 % ;
- prix : 20 % ;
- qualité de l'offre de services (livraison, installation, SAV, formation, délais d'intervention) : 30 %.

L'examen de la qualité technique s'appuiera notamment sur :

- les documents et informations techniques transmis ;
- l'appréciation qualitative du matériel proposé.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité :

- d'examiner le matériel dans les locaux du candidat ou sur un site équipé d'un matériel identique ;
- d'engager une négociation avec les candidats. Les trois candidats les mieux classés pourront être invités à remettre une nouvelle offre.

VI — Renseignements complémentaires

Pour toute demande d'ordre technique :

M. Vincent Guillaud-Rollin, DDFPT — ddf.0380014j@ac-grenoble.fr

Pour toute demande d'ordre administratif :

M. Falla Niang, Secrétaire général — falla.niang@ac-grenoble.fr

Fait à La Côte-Saint-André, le 06/032026